



Province de Québec  
District d'Arthabaska  
MRC de l'Érable  
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **12 février 2024 à 19 h 30**  
à laquelle prennent part :

Monsieur Jean-Robert Tremblay  
Monsieur Danis Beauvillier  
Me Serge Bizier  
Monsieur Laurier Chagnon  
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum.  
Monsieur Dominic Doucet, directeur général et Me Pascale Audray  
Provencher, greffière, sont également présents.

**24-02-034**

**Adoption de l'ordre du jour**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement  
résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec les  
modifications suivantes;

- Ajout d'un point 4.4 ayant pour titre : « Augmentation de la limite de  
la carte de crédit – Directeur général »
- Retrait du point 12.1
- Ajout d'un point 13.2 ayant pour titre : « Bibliothèque – Autorisation  
de dépense »

ADOPTÉE

**24-02-035**

**Approbation des procès-verbaux**

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre  
heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la  
lecture.

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement  
résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier  
2024 et celui de la séance extraordinaire du 29 janvier 2024.

ADOPTÉE

**24-02-036**

**Règlement no. 2023-439 modifiant le règlement 2021-391 pour  
ajouter des travaux sur Mgr. Poirier et accroître l'emprunt et la  
dépense d'un montant additionnel de 3 815 585 \$ - Adoption**

ATTENDU l'avis de motion donné le 14 août 2023 en séance ordinaire;

ATTENDU le projet de règlement modifiant le règlement 2021-391  
déposé en séance ordinaire le 14 août 2023;

ATTENDU que le règlement adopté en cette séance est différent du projet de règlement déposé le 14 août 2023, en ce que :

- Le titre du règlement modifiant le règlement d'emprunt contient seulement la valeur de l'emprunt qui sera ajoutée à celle déterminée au règlement 2021-391, au lieu du montant global de l'emprunt;
- Le titre du règlement d'emprunt 2021-391 sera modifié pour inclure le montant de 5 498 000\$ à l'article 2;
- Le montant total de l'emprunt à l'article 3 et 4 sera de 5 498 000\$ au lieu de 4 152 000 \$ comme prévu au projet de règlement déposé;

ATTENDU que les membres du conseil ont obtenu le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance et que la greffière en a expliqué l'objet et sa portée le 14 août 2023 en séance ordinaire;

Sur une proposition du conseiller Jean Robert-Tremblay, il est unanimement résolu que soit adopté le *Règlement n° 2023-439 modifiant le règlement 2021-391 pour ajouter des travaux sur Mgr. Poirier et accroître l'emprunt et la dépense d'un montant additionnel de 3 815 585 \$.*

ADOPTÉE

24-02-037

**Règlement no. 2024-452 modifiant le zonage 2017-316 (PRU2-2305) – Adoption**

ATTENDU l'avis de motion donné le 29 janvier 2024 en séance extraordinaire;

ATTENDU le projet de règlement modifiant le zonage déposé en séance extraordinaire le 29 janvier 2024 ;

ATTENDU que les membres du conseil ont obtenu le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance et que le greffier adjoint en a expliqué l'objet et sa portée le 29 janvier 2024 en séance extraordinaire;

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que soit adopté le *Règlement n° 2024-452 modifiant le zonage 2017-316 (PRU2-2305)*

ADOPTÉE

24-02-038

**Règlement no. 2024-453 modifiant le règlement 2018-334 concernant la tarification des services de loisirs et de diverses locations- Adoption**

ATTENDU l'avis de motion donné le 15 janvier 2024 en séance ordinaire;

ATTENDU le projet de règlement modifiant le tarif du camp de jour dans le règlement 2018-334 déposé en séance ordinaire le 15 janvier 2024 ;

ATTENDU que les membres du conseil ont obtenu le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance et que la greffière en a expliqué l'objet et sa portée le 15 janvier 2024 en séance ordinaire;

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que soit adopté le *Règlement n° 2024-453 modifiant le règlement 2018-334 concernant la tarification des services de loisirs et de diverses locations*.

ADOPTÉE

24-02-039

**Règlement no. 2024-Projet modifiant le règlement 2018-334 concernant la tarification des services de loisirs et de diverses location – Avis de motion**

Avis de motion est donné par le conseiller Laurier Chagnon à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée, un règlement no.2024-Projet modifiant le règlement 2018-334 concernant la tarification des services de loisirs et de diverses locations pour la hausse des tarifs généraux que prévoit le règlement.

ADOPTÉE

24-02-040

**Règlement no. 2024-Projet modifiant le règlement 2018-334 concernant la tarification des services de loisirs et de diverses location – Dépôt du projet de règlement**

La greffière constate que le conseiller Laurier Chagnon dépose le projet de règlement modifiant les tarifs des loisirs, constate que ce dépôt suit l'avis de motion et que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance.

24-02-041

**Règlement no. 2024-Projet modifiant le règlement 2023-450 concernant la tarification 2024 pour le service d'égout et d'épuration des eaux usées – Avis de motion**

Avis de motion est donné par le conseiller Claude Côté à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée, un règlement no.2024-Projet modifiant le règlement 2023-450 concernant la tarification 2024 pour le service d'égout et d'épuration des eaux usées, qui modifie l'article 1.

ADOPTÉE

24-02-042

**Règlement no. 2024-Projet modifiant le règlement 2023-450 concernant la tarification 2024 pour le service d'égout et d'épuration des eaux usées – Dépôt du projet de règlement**

La greffière constate que le conseiller Claude Côté dépose le projet de règlement modifiant le règlement 2023-450, constate que ce dépôt suit l'avis de motion et que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance.

24-02-043

**Approbation de la liste de destruction documentaire**

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'approuver la liste de destruction documentaire soumise par l'adjoint à la gestion documentaire.

ADOPTÉE

24-02-044

**Politique d'aide au développement économique de la Ville de Princeville–  
Abrogation**

ATTENDU la politique d'aide au développement économique de la Ville adoptée en vertu de la résolution 16-05-170;

ATTENDU l'article 7 de ladite politique qui prévoit la durée de celle-ci et le moyen pour le Conseil d'abroger cette dernière;

Sur proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu que la Politique d'aide au développement économique de la Ville de Princeville soit abrogée.

ADOPTÉE

24-02-045

**Union des municipalités du Québec – Adhésion pour l'année 2024**

Sur proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de renouveler l'adhésion à l'Union des municipalités du Québec au coût de 3 739,16 \$, plus les taxes applicables, ainsi que l'adhésion au Carrefour du capital humain au coût de 4 592 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

24-02-046

**COMAQ – Congrès annuel**

Sur proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que le conseil autorise Dominic Doucet, directeur général, Louise Bergeron, trésorière et Me Pascale Audray Provencher, greffière, à participer au congrès annuel de la COMAQ qui aura lieu à Rimouski du 29 au 31 mai 2024;

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer les déboursés relatifs à ce congrès notamment les frais d'inscription, d'hébergement, de déplacement et de subsistance.

ADOPTÉE

24-02-047

**Planification stratégique – Offre de service d'accompagnement et d'animation**

ATTENDU l'offre de service reçu de En Mode Solution pour l'accompagnement et l'animation d'activité en lien avec l'adoption d'une planification stratégique;

Sur proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'accepter l'offre de service de En Mode Solution pour le montant de 15 780 \$, plus les taxes applicables, et d'autoriser la trésorière à effectuer le paiement à même les activités financières de l'année en cours.

ADOPTÉE

**24-02-048**

**Promesse d'achat de terrain – Autorisation de signature**

ATTENDU la volonté du Conseil d'acquérir le terrain situé au 627 route 116, numéro de lot 4 307 528;

Sur proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'autoriser le maire et le directeur général à signer la promesse d'achat du terrain, au montant de 150 000\$ plus taxes applicables, ainsi que tous documents reliés à cet achat de terrain.

QUE cette dépense soit financée à même à même le fonds de roulement sur une période de 10 ans, remboursée en 10 versements annuels égaux;

ADOPTÉE

**24-02-049**

**Ratification des chèques et des dépôts salaires**

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

**Chèques annulés**

En date du 11 décembre 2023 au 15 janvier 2024 :

**Chèques :** A53825 et A53976 (21 214,42 \$)

**En date du 16 janvier 2024 au 11 février 2024**

**Chèques:** S12010 à S12013, M2944 à M2962 & A53981 à A54010  
325 587,12\$

**Dépôt salaires :** périodes 2024-01 à 2024-05

ADOPTÉE

**24-02-050**

**Approbation des comptes**

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

**En date du 12 février 2024**

**Chèques :** S12014 à S12088 & A54011 à A54080 1 765 416,09 \$

ADOPTÉE

24-02-051

**Cour municipale -Frais de transaction avec Constat Express**

Sur proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'imposer un frais de 10\$ pour les paiements complets et de 4\$ pour les paiements partiels sur entente de paiement avec le système Constats Express.

ADOPTÉE

24-02-052

**Augmentation de la limite de la carte de crédit – Directeur général**

ATTENDU la résolution 21-04-096;

Sur proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu :

QUE le directeur général et le maire soient autorisés à signer tous documents nécessaires à l'augmentation de la limite de crédit de la Ville à 9 500 \$;

QUE la limite fixée pour le compte relié à la carte du directeur général soit augmentée à 5 000 \$.

ADOPTÉE

24-02-053

**Préposé à la maintenance (loisirs) - Embauche**

ATTENDU la résolution 23-12-542 ainsi que la résolution 24-01-013 concernant la nomination du salarié Guy Fortier au poste de responsable de l'entretien du Parc multisports pour une durée d'un mois, avec une possibilité de prolongement;

ATTENDU QUE cela a pour effet de laisser les fonctions occupées par le salarié en tant que préposé à la maintenance vacantes pour une période minimale d'un mois;

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville ratifie l'embauche de monsieur Sébastien Turgeon en date du 22 janvier 2024, au poste de préposé à la maintenance au sein du service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire, et ce, pour une durée prévisible d'un mois.

ADOPTÉE

24-02-054

**Salarié numéro 0701-0040 – Congédiement avant la fin de la période de probation**

ATTENDU l'embauche du salarié numéro 0701-0040 assortie d'une période de probation de 600 heures travaillées, laquelle n'a pas été complétée avec succès selon un rapport émis par son supérieur immédiat;

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville prenne acte du rapport et ratifie le congédiement du salarié numéro 0701-0040 en date du 29 janvier 2024.

ADOPTÉE

24-02-055

**Responsable de la maintenance - Nomination**

ATTENDU l’affichage du poste de responsable de la maintenance conformément à la convention collective en vigueur;

ATTENDU la candidature du salarié au poste ci-haut mentionné;

Sur proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de nommer Martin Levasseur au poste de responsable de la maintenance en date du 31 janvier 2024, et que les conditions de travail lui soient accordées conformément à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

24-02-056

**Pompier – Démission**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville prenne acte de la démission de monsieur Maxime Bouffard, en date du 15 janvier 2024, au poste de pompier à temps partiel, au sein du service de sécurité incendie.

ADOPTÉE

24-02-057

**Entente relative à la fourniture de services pour la protection et la prévention contre l’incendie avec la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester – Signature d’un addenda**

Sur proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d’autoriser le maire et le directeur général à signer avec la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester un addenda à l’entente relative à la fourniture de services pour la protection et la prévention contre l’incendie pour majorer les frais d’administration.

ADOPTÉE

24-02-058

**Entente relative à la fourniture de services pour la protection et la prévention contre l’incendie avec la Municipalité de Saint-Norbert-d’Arthabaska – Signature d’un addenda**

Sur proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d’autoriser le maire et le directeur général à signer avec la Municipalité de Saint-Norbert-d’Arthabaska un addenda à l’entente relative à la fourniture de services pour la protection et la prévention contre l’incendie pour majorer les frais d’administration.

ADOPTÉE

24-02-059

**Achat d’habits de combat – Autorisation de dépense**

Sur proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d’autoriser la commande et la dépense pour les habits de combat du service de sécurité incendie pour un montant de 13 185 \$, plus les taxes applicables, auprès de Protection incendie CFS ltée;

QUE la trésorière soit autorisée à payer les sommes liées à cette dépense et que celle-ci soit financées à même les activités financières de l'année en cours.

ADOPTÉE

24-02-060

**Demande d'intervention dans le cours d'eau Perreault- branche 20**

ATTENDU QU'une demande a été déposée pour des travaux d'entretien dans le cours d'eau Perreault – Branche 20 et que ces travaux sont nécessaires pour améliorer l'écoulement de ce cours d'eau;

ATTENDU QUE les travaux demandés sont situés sur le lot 4 308 371 du Cadastre du Québec;

ATTENDU QUE les coûts reliés à ces travaux seront répartis en tenant compte de la longueur de rives du cours d'eau entretenu;

Sur proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que le conseil demande à la MRC de L'Érable de prendre en charge les travaux d'entretien du cours d'eau Perreault – Branche 20 pour la longueur nécessitant l'intervention.

ADOPTÉE

24-02-061

**Bâtiment de service aux abords du Parc Linéaire- Autorisation de dépenses**

ATTENDU le plan de travail présenté par Étienne Couture, directeur des loisirs;

Sur proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'autoriser les dépenses ainsi que les travaux en régie au montant de 3 000 \$, plus taxes applicables, pour finaliser l'aménagement extérieur du bâtiment de service aux abords du Parc Linéaire;

QUE ces travaux soient financés à même le Fonds Régions et Ruralité – Volets projets structurant de la MRC de l'Érable et un montant du Centre de Services scolaires des Bois-Francis.

ADOPTÉE

24-02-062

**Camionnette Loisirs - Achat**

ATTENDU l'annexe II préparé et déposé par le directeur des loisirs, Étienne Couture;

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu :

QUE soit acceptée l'offre de Laquerre Chrysler pour l'achat d'une camionnette RAM 1500;

QUE le directeur des loisirs, Étienne Couture, soit autorisé à effectuer l'achat de la camionnette, pour la somme de 51 586,35 \$, taxes incluses;

QUE le directeur des loisirs soit autorisé à effectuer toute procédures reliées à l'acquisition de ladite camionnette, notamment l'immatriculation et le lettrage;

QUE la trésorière soit autorisée à payer cette dépense et que cette acquisition soit financée à même le fond de roulement sur une période de 3 ans remboursée en 3 versements annuels égaux;

QUE la trésorière soit autorisée à payer les frais d'immatriculation.

ADOPTÉE

24-02-063

**PRIMEAU – Résolution d'engagement pour un plan de gestion des actifs en eau**

ATTENDU QUE la Ville de Princeville reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme ;

ATTENDU QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état de fournir des services durables et de qualité aux citoyens ;

ATTENDU QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la municipalité et à fournir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu ;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a pris connaissance du guide relatif au PGA du Ministère ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA ;

ATTENDU QUE le PGA permet d'optimiser l'utilisation des ressources financières et humaines en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière plus proactive ;

Sur proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville s'engage à ;

Élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux ;

Transmettre, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au plus tard le 1<sup>er</sup> avril 2024 le sommaire PGA ainsi que les informations requises par ce dernier.

ADOPTÉE

24-02-064

**Travaux de mise à niveau et d'agrandissement Centre Sportif Paul-de-la-Sablonnière – Offre de service pour les travaux de laboratoire en contrôle qualitatif**

ATTENDU l'annexe II préparé et déposé par le directeur des loisirs, Étienne Couture;

ATTENDU les travaux de laboratoire en contrôle qualitatif sont préalables et nécessaire aux travaux généraux du projet d'agrandissement et de mise à niveau du Centre Sportif Paul-de-la-Sablonnière;

Sur proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'accepter l'offre de service de FNX Innov, au montant de 38 338 \$ plus taxes applicables;

QUE la trésorière soit autorisée à payer ce montant et que celui-ci soit financé à même le *Règlement no. 2023-437 décrétant une dépense et un emprunt de 7 292 000\$ pour la mise à niveau et l'agrandissement du Centre Sportif Paul-de-la-Sablonnière.*

ADOPTÉE

24-02-065

**COMBEQ – Congrès annuel**

Sur proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que le conseil autorise Michel Carignan, directeur de l'urbanisme et Nancy Croteau, inspectrice municipale, à participer au congrès annuel de la COMBEQ qui aura lieu à Saint-Hyacinthe du 18 au 20 avril 2024;

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer les déboursés relatifs à ce congrès notamment les frais d'inscription, d'hébergement, de déplacement et de subsistance.

ADOPTÉE

24-02-066

**Entente avec le Club de hockey Le Titan – Premier versement pour la saison 2023-2024**

ATTENDU la résolution n° 20-02-054 autorisant une entente de 5 ans avec le club de hockey Le Titan ;

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'autoriser le versement d'une tranche de 13 000 \$ pour la saison 2023-2024 ;

D'AUTORISER la trésorière à faire ce versement.

ADOPTÉE

24-02-067

**Bibliothèque – Autorisation de dépense**

ATTENDU le bon de commande no. 4933 préparé par Denis Leblanc, coordonnateur à la bibliothèque;

Sur proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu d'autoriser la dépense de 157,83 \$ chez Rabais Campus, pour la distribution des périodiques à la bibliothèque.

QUE la trésorière soit autorisée à payer cette facture.

ADOPTÉE

24-02-068

**Projet Roses des sables – Demande d'aide financière**

ATTENDU que le Conseil a pris connaissance de la demande d'aide financière de la part de mesdames Marylou Bernier et Audrey Giguère ;

Sur proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d’octroyer une aide financière de 330\$ à madame Marylou Bernier, pour leur campagne de financement.

QUE la trésorière soit autorisée à payer cette somme.

ADOPTÉE

24-02-069

**Troupe Quapla – Demande de gratuité de salle**

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la demande de la Troupe de théâtre Quapla;

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d’accorder la gratuité de la salle Pierre-Prince pour les représentations du spectacle ainsi que pour les 5 soirées de répétition. La réservation de la salle devra être coordonnée avec le service des loisirs.

ADOPTÉE

24-02-070

**Filles D’Isabelle – Gala Folklorique – Demande de gratuité de salle**

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de la demande de gratuité de salle des Filles d’Isabelle pour l’organisation d’un Gala Folklorique à la salle Pierre-Prince le 21 avril 2024;

Sur proposition du conseiller Dans Beauvillier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville octroi la gratuité de la salle Pierre-Prince aux Filles d’Isabelle pour leur Gala Folklorique.

QUE la trésorière soit autorisée à payer cette somme.

ADOPTÉE

24-02-071

**Soirée Hommage aux bénévoles du CABÉ – Demande de soutien financier**

ATTENDU QUE le Conseil à pris connaissance de la demande de soutien financier du CABÉ ;

Sur proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d’accorder un soutien financier au montant de 250\$ au CABÉ pour l’organisation de leur soirée Hommage aux bénévoles.

QUE la trésorière soit autorisée à payer cette somme.

ADOPTÉE

24-02-072

**Fondation du CLSC-CHSLD de l’Érable – Plan de commandite**

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de la demande d’aide financière de la Fondation du CLSC-CHSLD de l’Érable ;

Sur proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville verse une somme globale de 1 500\$ à la Fondation du CLSC-CHSLD du L'Érable ;

QU'en contrepartie de ce montant le Conseil reçoive :

- 2 billets pour la conférence d'Étienne Boulay d'une valeur de 80\$
- 2 billets pour le souper bénéfice d'une valeur de 250\$
- 4 inscriptions au tournoi de Golf d'une valeur de 500\$
- Plan de commandite OR pour le tournoi de Golf d'une valeur de 670\$ ;

QUE la trésorière soit autorisée à payer ces sommes.

ADOPTÉE

#### **Période de questions**

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

*Le maire et les conseillers soulignent la semaine de la persévérance scolaire.*

24-02-073

#### **Levée de la séance**

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 19 h 44.

ADOPTÉE

---

Me Pascale Audray Provencher,  
greffière

---

Gilles Fortier, maire